

# CESE, vote bloqué, Premier ministre : les collaborateurs parlementaires de la “macronie” à l’assaut des institutions

*Bastien Scordia*

C'est la contribution des collaborateurs parlementaires de la majorité présidentielle aux réflexions initiées par les présidents respectifs du Sénat et de l'Assemblée nationale, Gérard Larcher et Yaël Braun-Pivet, sur la réforme des institutions. L'Association des collaborateurs progressistes (ACP) – qui regroupe notamment des assistants parlementaires des députés Renaissance, MoDem et Horizons – vient de publier un [“livre blanc”](#) où elle avance une vingtaine de propositions sur la place du Parlement dans le paysage institutionnel.

Ces collaborateurs en sont convaincus : *“au cœur de toute démocratie, réside le devoir constant de réexaminer et de perfectionner les fondements de ses institutions”*. Et la réalité est aujourd'hui *“préoccupante”*, estiment-ils en décrivant une *“crise démocratique profonde marquée par une montée inquiétante de l'abstention”* ou une *“défiance grandissante envers les institutions, le système des partis et les élus”*.

*“Bien que non élus, nous sommes quotidiennement confrontés à la réalité du travail parlementaire et aux procédures”*, *“nous percevons les limites et les défauts du fonctionnement de l'institution”*, exposent les collaborateurs dans leur livre blanc, qu'ils viennent de remettre à la présidente de l'Assemblée nationale lors d'un événement organisé au Palais-Bourbon.

## **Transformer le CESE, “inconnu des Français”**

Leurs propositions s'articulent autour de 3 axes et concernent surtout l'Assemblée nationale [voir les propositions détaillées dans l'encadré qui suit cet article] : *“revitaliser les travaux parlementaires”*, *“renforcer l'expertise et les pouvoirs du Parlement”* et enfin, *“renforcer ses liens avec les citoyens”*. Des thématiques qui donnent lieu à certaines propositions chocs, dont la suppression du Conseil économique, social et environnemental (CESE) et son remplacement par une *“nouvelle chambre citoyenne pour réfléchir au long terme”*.

Les collaborateurs de la majorité présidentielle dressent en effet un constat peu reluisant sur le Palais d'Iéna : *“censé représenter la société civile”*, le CESE *“n'a que peu émergé”*, estiment-ils ; *“il reste inconnu des Français, sous-utilisé, y compris par les parlementaires”* ; ses nombreux rapports *“ne sont pas lus”* et le partage avec l'Assemblée ou le Sénat *“est inexistant”*. Quant à la réforme du CESE de 2021, elle *“n'a guère changé la réalité des faits”*, poursuit l'ACP en référence à la loi organique du 15 janvier 2021, qui a notamment modernisé le droit de pétition auprès du CESE et consacré la possibilité pour ce conseil de recourir au tirage au sort de citoyens pour ses

travaux.

Forts de ces constats, les collaborateurs de la majorité présidentielle proposent de transformer le CESE en *“véritable chambre citoyenne intégrée dans le processus législatif”*, composée pour une moitié de citoyens tirés au sort et pour une autre moitié de représentants de la société civile. Dans le scénario qu'ils imaginent, le président de la République convoquerait cette nouvelle chambre à *“chaque session parlementaire”* sur une thématique *“liée aux enjeux de long terme”*, comme les retraites, l'espace ou le logement. Les mesures qui seraient ensuite proposées *“auraient vocation à être traduites en textes législatifs”*, précisent les collaborateurs.

### **Fin du vote bloqué et seconde délibération restreinte**

Autre proposition sensible de l'ACP : la suppression du “vote bloqué”, cette procédure qui permet aujourd'hui au gouvernement de demander un vote sur tout ou partie d'un texte en discussion en ne retenant que les amendements que l'exécutif a proposés ou acceptés. Un mécanisme auquel, rappelons-le, le gouvernement Borne avait notamment eu recours au Sénat lors de l'examen de la réforme des retraites.

*“S'il permet d'accélérer un débat qui s'enlise ou de surmonter une obstruction, il peut aussi réduire fortement le débat parlementaire”*, font valoir les collaborateurs. En le supprimant, ajoutent-ils, *“l'objectif est de garantir la bonne tenue des débats parlementaires grâce à l'examen obligatoire des amendements parlementaires”*.

Outre la suppression du “vote bloqué”, ils proposent aussi de mieux encadrer la procédure dite de la seconde délibération, qui permet aujourd'hui un second vote à l'Assemblée nationale sur tout ou partie d'un texte. Et ce à la demande du gouvernement ou de la commission saisie au fond. Certes, cette seconde délibération *“permet de revoter une disposition incluse ou non incluse précédemment et pouvant comporter une erreur par exemple”*, admet l'ACP. Mais, poursuit-elle, *“elle est néanmoins le plus fréquemment utilisée par le gouvernement pour faire revoter des dispositions adoptées contre sa volonté”*, notamment dans un contexte de majorité relative, comme c'est le cas aujourd'hui.

### **Supprimer la fonction de Premier ministre ?**

Les collaborateurs de la majorité présidentielle ne vont pas jusqu'à proposer de supprimer cette seconde délibération, mais d'encadrer *“plus strictement”* son utilisation en ne la rendant possible qu'une seule fois par texte et par lecture ou en la laissant uniquement à la main de la commission saisie au fond et non plus à celle du gouvernement.

*“Si ces (deux) procédures visent à rationaliser le travail parlementaire, elles restreignent le débat démocratique et sont perçues par les parlementaires eux-mêmes comme une atteinte au débat parlementaire et, au-delà, elles pourraient être exploitées par des majorités plus extrêmes à l'avenir”*, affirme l'ACP en conclusion, sans par ailleurs évoquer la question du “49.3”, auquel

l'équipe Macron a régulièrement eu recours dernièrement pour faire adopter sans vote plusieurs textes à l'Assemblée nationale.

Dans son livre blanc, l'association mentionne aussi plusieurs autres *“mesures à expertiser”*. Des pistes qui ont émergé au cours de ses travaux. Elles ne sont pas pour autant *“proposées formellement”* par l'ACP mais, explique celle-ci, elles *“mériteraient une expertise et des consultations plus étroites”*. C'est le cas notamment de la suppression de la fonction de Premier ministre. Les collaborateurs préviennent néanmoins : *“En faisant du président de la République l'unique tête de l'exécutif, cette réforme obligerait à repenser les équilibres entre pouvoir exécutif et pouvoir législatif.”* Une piste certes *“radicale”* mais qui est tout de même mise sur la table par les collaborateurs de la majorité présidentielle.

### **Les autres propositions de l'Association des collaborateurs progressistes**

- Réformer le calendrier parlementaire avec des semaines réservées aux commissions, des semaines réservées à la séance et la suppression de la semaine de contrôle
- Rendre obligatoire la programmation trimestrielle de l'agenda législatif
- Transformer la procédure accélérée
- Débuter la procédure parlementaire par un débat d'orientation politique pour remplacer la discussion générale
- Débuter la première session un mois après les élections législatives
- Limiter les sessions extraordinaires et élargir la session unique
- Augmenter le nombre de commissions
- Favoriser le développement de la procédure législative en commission (PLEC) et la procédure simplifiée
- Former les députés nouvellement élus
- Renforcer l'expertise scientifique du Parlement
- Renforcer les expertises dans les équipes parlementaires
- Renforcer les moyens alloués aux administrations des services
- Renforcer l'évaluation continue de la mise en œuvre des politiques publiques
- Doter le Parlement de la possibilité de saisir le Conseil d'État sur des actes réglementaires pour garantir leur conformité vis-à-vis de la volonté du législateur
- Renforcer le pouvoir constitutionnel du Parlement
- Faire du Conseil constitutionnel le juge d'appel des irrecevabilités